

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2252

26 août 2015

SOMMAIRE

Breg S.A.	108052	Hesperos	108056
Brincorp S.A., SPF	108052	HNM S.A.	108055
BR Japan Core Plus TMK 6 Holdings S.à r.l.	108050	HR Services S.A.	108050
Callassou International S.à r.l.	108052	Industrial Trade Development (ITD) S.A.	108051
Camino S.à r.l.	108053	KBC Participations Renta	108051
Caymus Holding S.à r.l.	108071	Kennametal Luxembourg Holding S.à r.l.	108065
Ceiba Capital S.A.	108053	Kersting Luxembourg Sàrl	108051
Centrum Development and Investments S.à r.l.	108071	LSF 10 S.à r.l.	108088
CEREP Students S.à r.l.	108054	Mer Bleue Charter S.A.	108051
CFL Cargo	108055	Mercati S.A.	108070
CFL technics	108054	Mittlux Holding S.A.	108068
Charlottenstrasse 49 S.à r.l.	108052	MJK A.G.	108064
Clairvot S.A.	108055	Non Nobis	108064
Courlux (Europe) S.A.	108053	OCM Luxembourg Breadco Holdings S.à r.l.	108071
DMG Comet S.à r.l.	108051	Opus Investment S.à r.l.	108055
Eastern Europe Real Estate Opportunities S.à r.l.	108053	Partners Group Global Real Estate 2011 S.C.A., SICAR	108052
Eldek S.A.	108054	Partners Group Global Real Estate 2013 S.C.A., SICAR	108053
Garage Chlecq S.à r.l.	108050	Partners Group Secondary 2011 (EUR) S.C.A., SICAR	108054
GCL Holdings LP S.à r.l.	108055	Perseus Immobilien Gesellschaft 4	108063
Gentiana Investments S.à r.l.	108058	Perseus Immobilien Gesellschaft 5	108095
Global Performance 17 S.A., SICAR	108050	RCAF VI Mallard Finance Limited	108096
Good Company Sàrl	108054	Société Civile Immobilière Dehebert	108064
Harrow Securities	108050		

Garage Chlecq S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 44-46, rue Jos Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 27.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015106669/9.

(150116952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Global Performance 17 S.A., SICAR, Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 5, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 180.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015106680/9.

(150117653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Harrow Securities, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 158.068.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015106732/9.

(150117568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

HR Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 78.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015106741/9.

(150116950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

BR Japan Core Plus TMK 6 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: JPY 2.334.800,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.071.

Extrait des résolutions des associés du 12 juin 2015:

Il résulte des dites résolutions que:

L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative dont le siège social est situé 2 rue Gerhard Mercator, L - 1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Pour BR Japan Core Plus TMK 6 Holdings S.à r.l.

Bernardine Vos

Gérante

Référence de publication: 2015106514/18.

(150117498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Industrial Trade Development (ITD) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 178.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015106759/9.
(150116828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

KBC Participations Renta, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 73.076.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015106787/9.
(150117633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Kersting Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 49.651.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015106788/9.
(150117219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Mer Bleue Charter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 49.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015106861/9.
(150117114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

DMG Comet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 59.020.000,00.

Siège social: L-2220 595, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 193.533.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales prenant effet en date du 3 juin 2015 à 17 heures 30, que l'associé unique de la Société, Ralph US Holdings, une société constituée sous les lois de l'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège social à Northcliffe House, 2 Derry Street, London W8 5TT, Royaume-Uni, enregistrée au Registre des Sociétés de l'Angleterre et du pays de Galles (Registrar of Companies for England and Wales) sous le numéro 06341444, a transféré toutes les 59,020,000 parts sociales détenues dans la Société, représentant 100% de son capital social, à Daily Mail and General Holdings Limited, une société constituée sous les lois de l'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège social à Northcliffe House, 2 Derry Street, London W8 5TT, Royaume-Uni, enregistrée au Registre des Sociétés de l'Angleterre et du pays de Galles (Registrar of Companies for England and Wales) sous le numéro 01693108.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2015106593/18.

(150116976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Charlottenstrasse 49 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 187.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Charlottenstrasse 49 S.à r.l.

Référence de publication: 2015106540/10.

(150117279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Callassou International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 81.061.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015106552/10.

(150117728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Breg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 137.367.

Les bilan, compte pertes et profits et annexes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juillet 2015.

Référence de publication: 2015109170/11.

(150119270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Brincorp S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 24.610.

Rectificatif du dépôt L 150064813 enregistré et déposé le 16/04/2015

Le Bilan au 30.06.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015109174/11.

(150119470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Partners Group Global Real Estate 2011 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 157.432.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARTNERS GROUP GLOBAL REAL ESTATE 2011 S.C.A., SICAR

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015108162/12.

(150118212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Camino S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3391 Peppange, 6, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 31.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015106553/10.

(150117666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Ceiba Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 180.473.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Référence de publication: 2015106563/10.

(150117443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Eastern Europe Real Estate Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.810.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Référence de publication: 2015109288/11.

(150119295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Courlux (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 53, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 103.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Courlux (Europe) S.A.

Référence de publication: 2015109206/11.

(150119054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Partners Group Global Real Estate 2013 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 180.399.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARTNERS GROUP GLOBAL REAL ESTATE 2013 S.C.A., SICAR

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015108163/12.

(150118211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

CEREP Students S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 140.003.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juin 2015.

Référence de publication: 2015106565/10.

(150116865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

CFL technics, Société Anonyme.

Siège social: L-4908 Pétange, 50, rue des Ateliers.
R.C.S. Luxembourg B 69.066.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015106566/10.

(150116999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Good Company Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange, 15, rue du Cimetière.
R.C.S. Luxembourg B 156.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

LE GERANT

Référence de publication: 2015109367/11.

(150119173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Eldek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 160.814.

Le bilan et les annexes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2015109315/11.

(150119272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Partners Group Secondary 2011 (EUR) S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 161.270.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARTNERS GROUP SECONDARY 2011 (EUR) S.C.A., SICAR

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015108165/12.

(150118207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

CFL Cargo, Société Anonyme.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.
R.C.S. Luxembourg B 60.314.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015106567/10.

(150117002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Clairvot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 143.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015106571/10.

(150116872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

GCL Holdings LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 51.995,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 138.208.

Il résulte des actes de la Société que un des associé, Monsieur Anibal DIAZ DIAZ, a changé son adresse en 35, Boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg à compter du 5 juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015109375/11.

(150119856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

HNM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 10, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 140.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015109406/11.

(150118686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Opus Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.012.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 116.778.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Opus Investment S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015109601/12.

(150119466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Hesperos, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8035 Strassen, 18, cité Pescher.

R.C.S. Luxembourg B 198.149.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch.

A comparu:

- La société à responsabilité limitée «Primeurs 5», ayant son siège social à L-5144 Sandweiler, 2b, Ennert dem Bierg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.786,

ici représentée par Monsieur Paul Huberlant, administrateur de sociétés, de nationalité luxembourgeoise, demeurant professionnellement à L-8035 Strassen, 18, Cité Pescher,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Strassen, le 19 juin 2015,

laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer comme suit:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Hesperos».

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Strassen.

Il pourra être transféré en tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg, par décision des associés prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations liées à l'activité d'agent immobilier, de promoteur immobilier et d'administrateur de bien - syndic de copropriété.

En général, elle pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, liées directement ou indirectement à son objet, susceptibles de favoriser son extension ou son développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt quatre euros (EUR 124.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. L'associé unique est libre de céder ses parts.

En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de refus de ces ion le ou les associés non cédants s'obligent eux- mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. La Société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe du gérant technique et de deux gérants administratifs.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

En cas d'associé unique détenant toutes les parts sociales, il exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés et ses décisions sont établies par écrit dans des procès-verbaux.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par es associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérante dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition de l'associé unique ou des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Déclaration du notaire

Le notaire instrumentant déclare que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription et libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant pré-qualifié, déclare souscrire les cent (100) parts sociales comme suit:

- Primeurs 5, pré-qualifiée, cent parts sociales	100 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à mille cent euros (EUR 1.100,-)

Décisions de l'Associé Unique

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, représentant l'intégralité du capital social, se réunissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-8035 Strassen, 18, Cité Pescher.
2. - Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Alain DEVRESSE, dirigeant, né à Dinant (Belgique), le 1^{er} février 1966, demeurant à L-8035 Strassen, 18, Cité Pescher,

- Sont nommés gérants administratifs pour une durée indéterminée:

Monsieur Marc Beyens, dirigeant, né à Ougrée (Belgique) le 6 avril 1960, demeurant professionnellement à B-4000 Liège (Belgique), 46, boulevard Piercot,

Monsieur Emmanuel Lejeune, dirigeant, né à Malmedy (Belgique) le 19 mars 1965, demeurant professionnellement à B-4000 Liège (Belgique), 46, boulevard Piercot,

Monsieur Paul Huberlant, dirigeant, né à Waremme (Belgique) le 24 octobre 1960, demeurant à B-5020 Temploux (Belgique), 75, Chemin de Moustier.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et de deux gérants administratifs.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. HUBERLANT, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 29 juin 2015. Relation: DAC/2015/10796. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 03 juillet 2015.

Référence de publication: 2015108717/121.

(150118805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Gentiana Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 198.124.

—
STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN,

ON THE TWENTY-NINTH DAY OF JUNE.

Before Us, Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg

There appeared:

Glomery Systems Ltd., a limited liability company incorporated and registered under the laws of the Republic of Seychelles with the Company number 162497 and having its registered office at 103 Sham Pend Tong Plaza, Victoria, Mahe, Republic of Seychelles;

here represented by Mr. Fabio GASPERONI, employee, residing professionally at 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, by virtue of a proxy dated May 18th 2015.

The prenamed power of attorney given, signed «ne varietur» by the appearing person and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to state as follows the Articles of Association:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of intellectual property assets, industrial property assets, stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and may issue bonds, without a public offer, which may be convertible and may issue debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions in relation to real estate or in relation to tangible or intangible property and especially in relation with intellectual property or industrial property.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Gentiana Investments S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in the Municipality of Mamer.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (12,500.- EURO) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of ONE EURO (1.-EURO) each, all subscribed and fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they may constitute a board of managers composed of managers A and B.. The manager(s) need not to be shareholders. The manager (s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager; in case of plurality of managers, the company shall be bound by the joint signature of any two managers or, if A and B managers are appointed, by the joint signature of one manager A and one manager B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented and, if A and B managers are appointed, with the positive vote of at least one manager A and one manager B.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31 st of December of every year.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on December 31, 2015.

Subscription and Payment

The shares of the Company have been subscribed by:

Glomery Systems Ltd., prenamed	12,500 shares
Total:	12,500 shares

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 183 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,200.-.

Sole Shareholder's resolutions

Here and now, the above-named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convoked, has proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, he has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as sole manager of the company for an unlimited period:

Mr Thierry Stas, Chartered-accountant, born on 20 June 1969 in Bruxelles, residing professionally at 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen;

2. The registered office will be fixed at 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Municipality of Mamer.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, he signed together with the notary the present deed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE VINGT-NEUF JUIN.

Par-devant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Glomery Systems Ltd., une société constituée et enregistrée selon les lois de la République des Seychelles avec le numéro de société 162497, ayant son siège à 103 Sham Pend Tong Plaza, Victoria, Mahe, République des Seychelles;

Ici représentée par Monsieur Fabio GASPERONI, employé, avec adresse professionnelle au 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 18 mai 2015.

Laquelle procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actifs de propriété intellectuelle, d'actifs de propriété industrielle, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers et spécialement de propriété intellectuelle ou industrielle.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "Gentiana Investments S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi dans la Commune de Mamer.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MIL CINQ CENT EUROS (12.500,- EUR) représenté par DOUZE MIL CINQ CENT (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils pourront constituer un conseil de gérance composé de gérants A et B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique; en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants ou, en cas de gérants A et B, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés et, en cas de gérants A et B, avec le vote favorable d'au moins un gérant A et un gérant B.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intermédiaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intermédiaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription

Toutes les parts sociales ont été souscrites par:

Glomery Systems Ltd., prénommée 12.500 parts sociales
 Total: 12.500 parts sociales

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mil cinq cent euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 183 de la Loi ont été entièrement accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200,-.

Résolutions de l'associé unique

Et à l'instant le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par le gérant suivant nommé pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Thierry Stas, Expert-comptable, né le 20 juin 1969 à Bruxelles, résidant professionnellement au 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen;
2. Le siège social de la Société est établi au 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Commune de Mamer.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GASPERONI, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/20204. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 juillet 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015108682/274.

(150117847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Perseus Immobilien Gesellschaft 4, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 132.803.

Auszug aus dem Beschluss der Hauptversammlung vom 2. Juli 2015

Geschäftsführer

Die Hauptversammlung nahm den Rücktritt von allen Kategorie A Geschäftsführern mit sofortiger Wirkung an:

- Herr Daniel AEGERTER
- Herr Simon KÖNIG, und
- Herr Martin RECHSTEINER,

Die Hauptversammlung ernannte zum Kategorie A Geschäftsführer mit sofortiger Wirkung auf unbestimmte Zeit:

- Herr Daniel MALKIN, geboren in Tel Aviv (Israel) am 29. Februar 1976 beruflich wohnhaft in 24, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, und
- Frau Simone RUNGE-BRANDNER, geboren in Friedberg/Hessen (Deutschland) am 9. Januar 1976 beruflich wohnhaft in 24, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Référence de publication: 2015106962/19.

(150117385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

MJK A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8814 Bigonville, Ferme de Martelinville.
R.C.S. Luxembourg B 102.492.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015106869/9.
(150116796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Non Nobis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 174.433.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 juillet 2015.
Référence de publication: 2015106887/10.
(150117102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Société Civile Immobilière Dehebert, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4395 Pontpierre, 5, rue de Mondercange.
R.C.S. Luxembourg E 1.323.

L'an deux mille quinze,
le quinze juin.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

- 1) Madame Monique FRERE, assistante sociale en retraite, née à Julemont (Belgique), le 31 mars 1928, veuve de Monsieur Pierre DEHEBERT, demeurant au 5, rue de Mondercange, L-4395 Pontpierre; et
- 2) Monsieur Thierry DEHEBERT, informaticien, né à Esch-sur-Alzette, le 16 mars 1964, demeurant au 5, rue de Mondercange, L-4395 Pontpierre.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations.

Exposé préliminaire

(i) Que la comparante, Madame Monique FRERE, prénommée et feu son époux Monsieur Pierre DEHEBERT, avec leur fils Monsieur Thierry DEHEBERT, prénommés étaient les trois (3) seuls associés (les «Associés») de la société «SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DEHEBERT» (la «Société»), une société civile immobilière, établie et ayant son siège social au 5, rue de Mondercange, L-4395 Pontpierre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section E sous le numéro 1323, constituée suivant acte notarié reçu en date du 28 février 1995, lequel acte de constitution fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro, le 05 juillet 1995, sous le numéro 307 et page 14697;

(ii) Que les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte de donation de parts et assemblée générale reçu par Maître Frank MOLITOR, alors de résidence à Dudelange, en date du 22 octobre 2002, publié au Mémorial, le 05 décembre 2012, sous le numéro 1739 et page 83451;

(iii) Que le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à SOIXANTE-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (74'400.- EUR) et se trouve représenté par trois cents (300) parts d'intérêt d'une valeur nominale de DEUX CENT QUARANTE-HUIT EUROS (248.- EUR) par part, chaque part d'intérêt étant intégralement libérée;

(iv) Que suite au prédite acte de donation de parts du 22 octobre 2002, les trois cents (300) parts d'intérêt étaient réparties entre les associés, Madame Monique FRERE, à raison d'une (1) part d'intérêt, Monsieur Pierre DEHEBERT, également à raison d'une (1) part d'intérêt et Monsieur Thierry DEHEBERT, à raison de deux cent quatre-vingt-dix-huit (298) parts d'intérêt;

(v) Que suite au décès de l'associé Monsieur Pierre DEHEBERT, prénommé, survenu à Esch-sur-Alzette, le 07 octobre 2008 et qu'en application du contrat modificatif de régime matrimonial (communauté universelle de biens) reçu en date du 18 mars 1994, l'unique part d'intérêt détenue à l'époque par ce dernier est échue à son épouse Madame Monique FRERE, prénommée, actuellement sa veuve, en pleine propriété.

Ceci exposé et reconnu exact par les Associés susnommés, ceux-ci se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés constatent, que depuis le décès de leur époux respectivement père, la nouvelle répartition des trois cents (300) parts d'intérêt représentant l'intégralité du capital social de la Société, est désormais la suivante:

1) Madame Monique FRERE, assistante sociale en retraite, née à Julemont (Belgique), le 31 mars 1928, veuve de Monsieur Pierre DEHEBERT, demeurant au 5, rue de Mondercange, L-4395 Pont pierre,

deux (2) parts d'intérêt d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (248.- EUR) chacune;

et

2) Monsieur Thierry DEHEBERT, informaticien, né à Esch-sur-Alzette, le 16 mars 1964, demeurant au 5, rue de Mondercange, L-4395 Pontpierre,

deux cent quatre-vingt-dix-huit (298) parts d'intérêt d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (248.- EUR) chacune.

Deuxième résolution

Les mêmes Associés décident encore de modifier l'article SIX (6) des statuts de la Société de sorte que cet article SIX (6) aura désormais la nouvelle teneur qui suit:

Art. 6. «Le capital social est fixé à la somme de SOIXANTE-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (74'400.- EUR) et se trouve représenté par trois cents (300) parts d'intérêt d'une valeur nominale de DEUX CENT QUARANTE-HUIT EUROS (248.- EUR) par part, chaque part d'intérêt étant intégralement libérée.»

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants pré mentionnés ont signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. FRERE, T. DEHEBERT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 juin 2015. Relation: EAC/2015/13904. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015107072/64.

(150117713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Kennametal Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.418.238,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Pierre Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.168.

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of June.

Before US Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- KENNAMETAL HOLDINGS, LLC LUXEMBOURG S.C.S., a corporate limited partnership ("société en commandite simple") duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 178.217 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given by the Sole Shareholder on June 18th, 2015.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxy holder, has requested the notary to state as follows:

I. That KENNAMETAL HOLDINGS, LLC LUXEMBOURG S.C.S., aforementioned, is the sole shareholder of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of KENNAMETAL LUXEMBOURG HOLDING S.À R.L., having its registered office at 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 154.168 and incorporated by a deed of the undersigned notary, on June 15, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 1670 dated August 17, 2010 and amended for the last time by a deed of the undersigned notary on June 18, 2014, published in the Memorial number 2581 dated September 24, 2014 (the "Company").

II. That the Company's share capital amounts to twenty-two million four hundred twenty-nine thousand six hundred eighty-three US Dollars (USD 22,429,683) represented by seven million eleven thousand four hundred forty five (7,011,445) Series 1 shares without designation of a par value, by one million seven hundred forty-six thousand one hundred

thirty-eight (1,746,138) Series 3 shares without designation of a par value and by thirteen million nine hundred thousand one hundred ten (13,900,110) Series 4 shares without designation of a par value, all fully subscribed and entirely paid up.

III. That the Agenda of the meeting is the following:

1. Consider waiving the convening notice;

2. Consider decreasing the share capital of the Company by an amount of seven million eleven thousand four hundred forty-five US Dollars (USD 7,011,445) in order to decrease it from its present amount of twenty-two million four hundred twenty-nine thousand six hundred eighty-three US Dollars (USD 22,429,683) to fifteen million four hundred eighteen thousand two hundred thirty-eight US Dollars (USD 15,418,238) by the cancellation and reimbursement of seven million eleven thousand four hundred forty-five (7,011,445) Series 1 shares without designation of a par value, with effect as of June 23, 2015 (the "Effective Date");

3. Consider allocating the proceeds resulting from such capital reduction to the share premium account of the Company for an amount of seven million eleven thousand four hundred forty-five US Dollars (USD 7,011,445), with effect as of the Effective Date;

4. Consider the amendment of the first paragraph of Article 6.1 of the articles of association of the Company, with effect as of the Effective Date, to give it the following content:

“ **Art. 6.1.** The share capital amounts to fifteen million four hundred eighteen thousand two hundred thirty-eight US Dollars (USD 15,418,238) represented by one million five hundred eighteen thousand one hundred twenty-eight (1,518,128) Series 3 shares without designation of a par value and by thirteen million nine hundred thousand one hundred ten (13,900,110) Series 4 shares without designation of a par value all fully subscribed and entirely paid up.”

5. Miscellaneous.

IV. That, on the basis of this Agenda, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present extraordinary general shareholder's meeting, the Sole Shareholder waives the convening formalities, as it considers having been duly convened and declares having perfect knowledge of the Agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the Company's share capital by seven million eleven thousand four hundred forty-five US Dollars (USD 7,011,445) from its present amount of twenty-two million four hundred twenty-nine thousand six hundred eighty-three US Dollars (USD 22,429,683) to fifteen million four hundred eighteen thousand two hundred thirty-eight US Dollars (USD 15,418,238) by the cancellation and reimbursement of all the seven million eleven thousand four hundred forty-five (7,011,445) Series 1 shares for an accounting par value of seven million eleven thousand four hundred forty-five US Dollars (USD 7,011,445), with effect as of the Effective Date.

Third resolution

The Sole Shareholder further resolves to allocate the proceeds resulting from the abovementioned capital reduction to the share premium account of the Company for an amount of seven million eleven thousand four hundred forty-five US Dollars (USD 7,011,445), with effect as of the Effective Date.

Fourth resolution

Further to the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend Article 6 paragraph 1 of the Company's articles of association, with effect as of the Effective Date, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.1.** The share capital amounts to fifteen million four hundred eighteen thousand two hundred thirty-eight US Dollars (USD 15,418,238) represented by one million five hundred eighteen thousand one hundred twenty-eight (1,518,128) Series 3 shares without designation of a par value and by thirteen million nine hundred thousand one hundred ten (13,900,110) Series 4 shares without designation of a par value all fully subscribed and entirely paid up.”

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand Euros (EUR 2,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German translation and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the proxyholder of the appearing person signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Fassung

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am neunzehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen:

- Kennametal Holdings, LLC Luxembourg S.C.S., eine Personengesellschaft, gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) unter Nummer B 178.217 (die „Alleinige Gesellschafterin“),

hier vertreten durch Herrn Regis Galiotto, Notarassistent, geschäftsansässig in 101, rue Cents, L-1319 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund einer durch die Alleinige Gesellschafterin am 18. Juni 2015 erteilten privatschriftlichen Vollmacht.

Vorgenannte Vollmacht bleibt, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Vertreter der Erschienenen und den amtierenden Notar, vorliegender Urkunde beigelegt um mit derselben registriert zu werden.

Die Erschienene, repräsentiert durch ihren Vertreter, ersuchte den unterzeichneten Notar wie folgt zu beurkunden:

I. Dass Kennametal Holdings, LLC Luxembourg S.C.S., zuvor benannt, die Alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) ist, welche in Luxemburg unter dem Namen Kennametal Luxembourg Holding S.à r.l. existiert, mit Gesellschaftssitz in 43, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 154.168 und gegründet am 15. Juni 2010 durch eine Urkunde des unterzeichneten Notars, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das „Mémorial“), Nummer 1670 am 17. August 2010 veröffentlicht wurde und die am 18. Juni 2014 durch eine weitere Urkunde des unterzeichneten Notars geändert wurde, welche im Mémorial Nummer 2581 am 24. September 2014 veröffentlicht wurde (die „Gesellschaft“).

II. Dass das Kapital der Gesellschaft zweiundzwanzig Millionen vierhundert-neunundzwanzigtausendsechshundertdreißig Amerikanische Dollar (USD 22.429.683) beträgt, repräsentiert durch sieben Millionen elftausendvierhundertfünfundvierzig (7.011.445) Serie 1 Anteile ohne Nennwert, durch eine Million siebenhundertsechszehntausendeinhundertachtunddreißig (1.746.138) Serie 3 Anteile ohne Nennwert und durch dreizehn Millionen neunhunderttausendeinhundertzehn (13.900.110) Serie 4 Anteile ohne Nennwert, alle vollständig gezeichnet und gänzlich eingezahlt.

III. Die Tagesordnung der Versammlung ist wie folgt:

1. Erwägung des Verzichts auf die Einberufung der Versammlung;

2. Erwägung der Reduzierung des Gesellschaftskapitals um sieben Millionen elftausendvierhundertfünfundvierzig Amerikanische Dollar (USD 7.011.445) vom jetzigen Betrag von zweiundzwanzig Millionen vierhundertneunundzwanzigtausendsechshundertdreißig Amerikanische Dollar (USD 22.429.683) auf fünfzehn Millionen vierhundertachtzehntausendzweihundertachtunddreißig Amerikanische Dollar (USD 15.418.238) durch die Löschung von sieben Millionen elftausendvierhundertfünfundvierzig (7.011.445) Serie 1 Anteilen ohne Nennwert mit Wirkung vom 23. Juni 2015 (der „Stichtag“);

3. Erwägung, den Erlös aus einer solchen Reduzierung des Gesellschaftskapitals in Höhe von sieben Millionen elftausendvierhundertfünfundvierzig Amerikanische Dollar (USD 7.011.445) mit Wirkung ab dem Stichtag der Agiorücklage der Gesellschaft zuzuweisen;

4. Erwägung der anschließenden Anpassung von Artikel 6 Absatz 1 der Gesellschaftsstatuten mit Wirkung ab dem Stichtag, um ihm den folgenden Wortlaut zu geben:

„**Art. 6.1.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfzehn Millionen vierhundertachtzehntausendzweihundertachtunddreißig Amerikanische Dollar (USD 15.418.238), eingeteilt in eine Million fünfhundertachtzehntausendeinhundertachtundzwanzig (1.518.128) Serie 3 Anteile ohne Nennwert und in dreizehn Millionen neunhunderttausendeinhundertzehn (13.900.110) Serie 4 Anteile ohne Nennwert, alle vollständig gezeichnet und gänzlich eingezahlt.“

5. Verschiedenes.

IV. Anhand dieser Tagesordnung fasst die Alleinige Gesellschafterin die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Da das gesamte Gesellschaftskapital bei dieser außerordentlichen Gesellschafterversammlung vertreten ist, verzichtet die Alleinige Gesellschafterin auf die Einberufungsformalitäten, da sie sich als ordnungsgemäß geladen ansieht und erklärt, vollständige Kenntnis der Tagesordnung zu haben, die ihr im Voraus mitgeteilt wurde.

Zweiter Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt, das Gesellschaftskapital mit Wirkung ab dem Stichtag um sieben Millionen elftausendvierhundertfünfundvierzig Amerikanische Dollar (USD 7.011.445) von seinem derzeitigen Betrag von zweiundzwanzig Millionen vierhundertneunundzwanzigtausendsechshundertdreißig Amerikanische Dollar (USD 22.429.683) auf fünfzehn Millionen vierhundertachtzehntausendzweihundertachtunddreißig Amerikanische Dollar (USD

15.418.238) zu reduzieren durch die Löschung von allen sieben Millionen elftausendvierhundertfünfundvierzig (7.011.445) Serie 1 Anteilen mit einem Buchwert von sieben Millionen elftausendvierhundertfünfundvierzig Amerikanische Dollar (USD 7.011.445).

Dritter Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt weiter, die Erlöse aus der oben genannten Reduzierung des Gesellschaftskapitals in Höhe von sieben Millionen elftausendvierhundertfünfundvierzig Amerikanische Dollar (USD 7.011.445) mit Wirkung ab dem Stichtag der Agiorücklage der Gesellschaft zuzuweisen.

Vierter Beschluss

Entsprechend des obigen Beschlusses, beschließt die Alleinige Gesellschafterin des Weiteren Artikel 6 Absatz 1 der Gesellschaftsstatuten mit Wirkung ab dem Stichtag anzupassen, so dass er von nun an wie folgt lautet:

„**Art. 6.1.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfzehn Millionen vierhundertachtzehntausendzweihundertachtunddreißig Amerikanische Dollar (USD 15.418.238), repräsentiert durch eine Million fünfhundertachtzehntausendeinhundertachtundzwanzig (1.518.128) Serie 3 Anteile ohne Nennwert und durch dreizehn Millionen neunhunderttausendeinhundertzehn (13.900.110) Serie 4 Anteile ohne Nennwert, alle vollständig gezeichnet und gänzlich eingezahlt.“

Da keine weiteren Angelegenheiten abzuhandeln sind, wird die Versammlung geschlossen.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Honorare und Gebühren jeglicher Form, die von der Gesellschaft im Zusammenhang mit der vorliegenden Urkunde zu tragen sind, werden auf einen Betrag von ungefähr zweitausend Euro (EUR 2.000,-) geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der der deutschen und englischen Sprache mächtig ist, erklärt, dass auf Antrag der Erschienenen die gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text die englische Fassung bindend ist.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, an dem eingangs genannten Datum in Luxemburg errichtet.

Nachdem die Urkunde dem Vertreter der Erschienenen vorgelesen wurde, hat dieser gemeinsam mit dem Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: R. GALIOTTO und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/19908. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 6. Juni 2015.

Référence de publication: 2015108004/171.

(150118708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Mittlux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 90.649.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of June.

Before Us Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Mittlux Holding S.A., a Luxembourg public limited liability company (“société anonyme”), with registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 90649 (the “Company”), incorporated by virtue of a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, dated December 6th, 2002, published in the “Memorial C - Recueil des Sociétés et Associations”, number 154, on February 13th, 2003, and amended for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, dated December 15th, 2006, published in the “Memorial C - Recueil des Sociétés et Associations”, number 1516 dated July 20th, 2007.

The meeting is chaired by Peggy SIMON, employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach.

The chairman appointed as secretary Sara CRAVEIRO, employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach.

The meeting elected as scrutineer Peggy SIMON, employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach.

The chairman declared and requested the notary to state:

I. That the sole shareholder present or represented and the number of his shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the one hundred and fifty thousand and seventy-one (150,071) shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently fixed at three hundred thousand one hundred and forty-two Euro (EUR 300,142.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to dissolve anticipatively the Company,
2. Decision to put the Company into Liquidation,
3. Decision to appoint the company “LWM Corporate Services Limited”, having its registered office at 401 Jardine House, 1 Connaught Place, Hong Kong as liquidator.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to anticipatively dissolve the Company, with effect at the date of the present deed.

Second resolution

The general meeting resolved to put the Company into liquidation.

Third resolution

The general meeting resolved to appoint as liquidator the company “LWM Corporate Services Limited”, having its registered office at 401 Jardine House, 1 Connaught Place, Hong Kong.

The liquidator has the broadest powers foreseen by Articles 144 to 148bis of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the “Law”). It may execute all acts foreseen by Article 145 of the Law without the authorization of the general meeting whenever this is required.

The liquidator is relieved from drawing up an inventory and he may refer to the books of the Company.

The liquidator may, at its own risk, delegate any particular process or operation to one or more agents and delegate to those agents such powers for such a period he may think fit.

Unless otherwise provided by the sole shareholder, the Company in liquidation is validly bound towards third parties by the sole signature of the representatives of the liquidator for all deeds and acts including those relating to any public official or notary public.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire résidant à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de Mittlux Holding S.A., une société anonyme établie à Luxembourg, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90649 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire, reçu en date du 6 décembre 2002, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 154 du 13 février 2003, et modifié en dernier lieu par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire, en date du 15 décembre 2006, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 1516 du 20 juillet 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Peggy SIMON, employée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach.

La présidente désigne comme secrétaire Sara CRAVEIRO, employée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Peggy SIMON, employée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach.

La présidente a déclaré et prié le notaire d'acter:

I. Que l'actionnaire unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, la secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des cent cinquante mille soixante-et-onze (150.071) actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société actuellement fixé à trois cent mille cent quarante-deux Euros (EUR 300.142,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de procéder à la dissolution anticipée de la Société,
2. Décision de mettre la Société en liquidation,
3. Décision de nommer la société «LWM Corporate Services Limited», ayant son siège social au 401 Jardine House, 1 Connaught Place, Hong Kong en tant que liquidateur.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre anticipativement la Société, avec effet à la date de la présente assemblée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de mettre la Société en liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer la société «LWM Corporate Services Limited», ayant son siège social au 401 Jardine House, 1 Connaught Place, Hong Kong en tant que liquidateur, en tant que liquidateur de la Société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les Articles 144 à 148bis de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (le «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'Article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

En l'absence d'autres décisions prises par les actionnaires, la Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la seule signature des représentants du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tous fonctionnaires publics ou notaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. SIMON, S. CRAVEIRO, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 1^{er} juillet 2015 Relation: GAC/2015/5533. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 06 juillet 2015.

Référence de publication: 2015108099/118.

(150118857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Mercati S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 98.015.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015106862/9.

(150116837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Caymus Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 77.282.623,00.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2a, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 180.704.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Référence de publication: 2015106536/10.

(150117268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Centrum Development and Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 128.408.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Référence de publication: 2015106538/10.

(150117006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

OCM Luxembourg Breadco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 198.118.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of June.

Before Maître Jacques Kessler, notary established in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg,

Appears:

- OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under Luxembourg law, having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 133.551 (the "Sole Shareholder") here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, with professional address at 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

The before said proxy, being initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

ARTICLES OF INCORPORATION

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", private limited liability company, governed by the Articles and the current Luxembourg laws, in particular the Law.

Art. 2. The Company's name is "OCM Luxembourg Breadco Holdings S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to its Affiliates any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 12,500 represented by:

- 725 (seven hundred twenty-five) Deferred Shares; and
- 11,775 (eleven thousand seven hundred seventy-five) Ordinary Shares.

On any Return of Capital the capital, funds, instruments, rights, valuable consideration or other assets which are available to be distributed or paid to Instrument Holders as part of that Return of Capital after the payment of any due and payable Liabilities of the Company (the "Available Amount") shall be distributed in accordance with the following waterfall:

(1) Subject to the Deferral Clause, each Deferred Share shall entitle its holder to an amount equal (the "Deferred Share's Entitlement") to the amount obtained by the following formula:

- (i) the Available Amount;
- (ii) less the Accrued New Money Funding;
- (iii) and the resulting total being divided by the aggregate number of Deferred Shares and Ordinary Shares in issuance,

Where:

"Accrued New Money Funding" means the amount of the New Money Funding, (i) increased by a deemed 12% PIK accrual on the balance thereof, accruing from 1 January 2014 and compounding quarterly, and (ii) reduced by the amounts of any distributions to the holders of PECs and Ordinary Shares from time to time after the date of adoption of these articles of association (it being understood that if this calculation yields a negative number, the Accrued New Money Funding balance shall be nil);

"Instrument Holders" means any holder of Ordinary Shares, Deferred Shares, or PECs issued by the Company;

"Liabilities" means all amounts owing, payables debts and liabilities of the Company owed to any person excluding any such liabilities arising under the PECs;

"New Money Funding" means all amounts of funding provided directly or indirectly by OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l. or its Affiliates to the Company or any Group Company on or after 1 October 2013;

"PECs" means any Preferred Equity Certificates issued by the Company;

(2) Each PEC shall entitle its holder to such amounts as may be specified in that the terms and conditions of those PECs (the "PEC's Entitlement").

(3) Each Ordinary Share shall entitle its holder to the financial rights (i) in the surplus of any Available Amount remaining after the payment of any due and payable Liabilities of the Company, the Deferred Share's Entitlement and the PEC's Entitlement (ii) divided by the number of Ordinary Shares in issuance (the "Ordinary Share's Entitlement").

The Deferred Shares will receive no Return of Capital in the first 12 (twelve) months after issuance. If there is a Return of Capital to the Ordinary Shares and a return paid on the PECs during the first 12 months, then an amount of cash equivalent to the Deferred Share's Entitlement will be held back by the Company and paid to to the holders of Deferred Shares upon 12 (twelve) months anniversary. Following 12 (twelve) months anniversary of issuance, holders of Deferred Shares shall receive the Deferred Share's Entitlement in relation to all Returns of Capital which took place since the issuance of those Deferred Shares (the "Deferral Clause").

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10.

(1) Share Transfers

The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred "inter vivos" to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

(2) Tag Along

If the holder of Ordinary Shares desires to transfer part or all of its shares (the "Tag Along Shares") to any third party that would result in a Change of Control (the "Tag Along Sale"), the holder of Ordinary Shares shall, at least 10 Business Days but no more than 30 Business Days prior to such Tag Along Sale, deliver written notice (the "Tag Along Notice") to the holder of Deferred Shares, specifying in reasonable detail the identity of the prospective transferee(s), the number of Tag Along Shares to be transferred, the price and the other terms and conditions applicable to the Tag Along Sale, including copies of any definitive agreements then available.

The holder of Deferred Shares may elect to participate in the contemplated Tag Along Sale by delivering written notice (the "Election Notice") to the holder of Ordinary Shares within 10 Business Days after delivery of the Tag Along Notice. If the holder of Deferred Shares elects to participate in the contemplated Tag Along Sale, the holder of Deferred Shares shall be entitled to sell a corresponding pro rata portion of its shares in each class in such Tag Along Sale on the same terms and conditions and for the same consideration as obtained by the holder of Ordinary Shares.

If the holder of Deferred Shares elects to participate in such Tag Along Sale pursuant to this article 10, the holder of Ordinary Shares shall use all reasonable efforts to obtain the agreement of any prospective transferee to the participation of the holder of Deferred Shares in any contemplated Tag Along Sale. In any case, the holder of Ordinary Shares shall not transfer any of its Tag Along Shares to any prospective transferee pursuant to any such Tag Along Sale unless (i) simultaneously with such transfer, such prospective transferee purchases from the holder of Deferred Shares the aggregate number of shares which the latter is entitled to transfer pursuant to this article 10 and on the terms set out therein, or (ii) if such prospective transferee declines to allow the participation of the holder of Deferred Shares, simultaneously with such Tag Along Sale the holder of Ordinary Shares purchases the shares (as applicable) from the holder of Deferred Shares on the same terms and conditions and for the same consideration as obtained by the holder of Ordinary Shares. If the prospective transferee fails to purchase such shares (as applicable) from the holder of Deferred Shares as to which the latter has exercised its rights under this article 10 and the holder of Ordinary Shares fails to purchase such shares (as applicable) from the holder of Deferred Shares, the holder of Ordinary Shares shall not be permitted to validly consummate such proposed transfer of its Tag Along Shares.

Notwithstanding the foregoing, in order to expedite any proposed sale of Ordinary Shares, the Ordinary Shareholder may elect to first consummate a sale of its shares and then comply with applicable tag procedures post-sale.

(3) Drag Along

If the holder of Ordinary Shares desires to transfer to any third party (the "Drag Along Transferee") 50% or more of its shares (the "Drag Along Shares"), the holder of Ordinary Shares may, prior to but in contemplation of such transfer, elect to deem such transfer a "Drag Along Sale" in accordance with the terms of this article 10, in which case the holder of Deferred Shares shall be deemed a "Drag Along Seller" for the purposes hereof. The holder of Deferred Shares shall take all actions reasonably requested by the holder of Ordinary Shares in connection with such Drag Along Sale as set forth in this article 10. The holder of Ordinary Shares may compel the holder of Deferred Shares to participate in such Drag Along Sale by transferring all or part, as determined the holder of Ordinary Shares' discretion, of its shares of whatever classes on the same terms and conditions and for the same consideration as obtained by the holder of Ordinary Shares. The latter shall provide notice of a Drag Along Sale at least fifteen (15) Business Days prior to the completion of the Drag Along

Sale (the "Drag Along Notice") to the holder of Deferred Shares. Such Drag Along Notice shall specify in reasonable detail the identity of the prospective transferee(s), the number of Drag Along Shares to be transferred, the price (including details of any non-cash consideration) and the other terms and conditions applicable to the Drag Along Sale, including copies of any definitive agreements then available.

(4) Pre-emptive Rights

The decision to propose to the shareholders a new issuance of shares is at the discretion of the board of managers and subject to written consent from the holder of Ordinary Shares. Unless otherwise provided for in these Articles, every issuance of new shares, whether for cash or for in kind consideration, by the Company will be subject to each shareholder's pre-emptive rights to subscribe for an amount of new shares equal to such shareholder's Pro Rata Percentage of each class and type of new shares (the "Pre-emptive Right"). The Pre-emptive Right shall be exercisable by each shareholder for the same price, as determined in accordance with this article 10, and upon the same terms and conditions of this issuance of such new shares.

At least 10 Business Days prior to any proposed issuance of new shares, the Company shall deliver a written notice to the shareholders setting forth the number of new shares of each class or type proposed to be issued, the consideration the issuing company intends to receive, and any other terms and conditions applicable to such issuance (the "Pre-emptive Notice").

If a shareholder desires to exercise its Pre-emptive Right, such shareholder must deliver written notice of such election (the "Pre-emptive Reply") to the board of managers within 10 Business Days following receipt of such Pre-emptive Notice (the "Exercise Period"), indicating the number of shares of each class or type (such number not to exceed the aggregate number of new shares of such class or type proposed to be issued, multiplied by the shareholder's Pro Rata Percentage) for which such shareholder desires to subscribe. If a shareholder fails to deliver a Pre-emptive Reply in accordance with this article 10, the new shares may be issued on terms and conditions no more favorable and at a price not less than the price set forth in the Pre-emptive Notice.

Every issuance of shares by the Company will be done on a fair market value basis, with such valuation to be done on a basis agreed by the shareholders and, in the absence of agreement, conducted by an independent third party expert to be appointed by the Company.

The Pre-emptive Right may be exercised after the initial issuance of new shares in the event that the board of managers determines in good faith that it is in the best interests of the Company that an issuance be conducted on an accelerated basis in light of business considerations and / or cash and liquidity requirements of the Company or any of its subsidiaries (an "Emergency Equity Offering"). Any Emergency Equity Offering would still be subject to prior written consent from the holder of Ordinary Shares.

The Pre-emptive Rights shall not apply in case of issuance of new shares (i) pursuant to a Drag Along Sale, (ii) in connection with the conversion or exchange of shares in accordance with their terms, (iii) in connection with distribution (including in kind), sub-division of shares or other equity securities or Sale of the Business, or (iv) in the event that the shareholders, excluding the shareholder to whom shares are to be issued, waive their Pre-emptive Rights in writing.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

As long as the Pro Rata Percentage of the holder of Deferred Shares in the share capital of the Company does not fall below 5%, the holder of Deferred Shares shall have the right to propose the designation of one manager, who shall be appointed by the general meeting of shareholders based on a list of candidates proposed by the holder of Deferred Shares.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and "ad nutum", remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 7 (seven) Business Days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting, in which case a notice in written form no less than 24 hours prior to such meeting is required.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his/her/its proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or any two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or any two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in

writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) Business Days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) Business Days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

Furthermore, the following reserved matters to the general meeting of the shareholders shall require the prior consent of the holder of Deferred Shares:

- (1) The dismissal of the Group's independent auditors;
- (2) Payment by any Group Company of any (interim) dividend, Return of Capital or payment under any other financial instruments otherwise than in accordance with the waterfall described above in article 8 above;
- (3) Approval of any new transaction between any Group Company and any Affiliate of the holder of Ordinary Shares outside the ordinary course of business otherwise than on arm's length terms (it being agreed that the Affiliates of the holder of Ordinary Shares will continue to be reimbursed for out of pocket expenses); and
- (4) Waiver of pre-emptive rights in relation to any issuance of shares by any Group Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor (s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) Business Days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (“réviseurs d’entreprises agréés”) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission (“Commission de Surveillance du Secteur Financier”)’s public register.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/her/its/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

After the allocation of any profits to the statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the Law, the general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) in accordance with the waterfall described in article 8 above.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles. Such interim dividend distribution shall be carried out according to the waterfall as described in article 8 above.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders in the same manner as described in the waterfall in article 8 above.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Definitions

Art. 26. For the purposes of these Articles, the following definitions shall apply unless otherwise stated:

"Accrued New Money Funding" has the meaning ascribed to it in article 8 above.

"Affiliate" means with respect to any person a Group Undertaking of that person.

"Articles" means the present articles of association of the Company, as amended from time to time.

"Available Amount" has the meaning ascribed to it in article 8 above.

"Business Day" means any day, other than a Saturday, Sunday or legal holiday, on which banking institutions in the Grand-Duchy of Luxembourg are ordinarily open for business. If any time period for giving notice or taking action hereunder expires on a day which is not a Business Day, the time period shall automatically be extended to the first Business Day following such day.

"Company" means OCM Luxembourg Breadco Holdings S.à r.l., a private limited liability company governed by the present Articles.

"Control" means:

(a) in the case of a body corporate the ownership of or the ability to direct:

- i. a majority of the issued shares entitled to vote for election of managers (or analogous persons);
 - ii. the appointment or removal of directors having a majority of the voting rights exercisable at meetings of the board of directors on all or substantially all matters; or
 - iii. a majority of the voting rights exercisable at general meetings of the shareholders on all or substantially all matters;
- or

(b) in the case of any other person the ownership of or the ability to direct, a majority of the voting rights in that person;

or

(c) in the case of a body corporate or any other person, the direct or indirect possession of the power to direct or cause the direction of its financial and operational management and policies (whether through the ownership of voting shares, by a management or advisory agreement, by contract, by agency or otherwise),

and "Controlled" and "Controlling" shall be construed accordingly and "Change of Control" in relation to that body corporate, occurs if a person who Controls it ceases to do so or if another person acquires Control of it.

"Deferral Clause" means the provisions set out in article 8 above.

"Deferred Shares" means the deferred shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each as issued by the Company from time to time "Deferred Share's Entitlement" has the meaning ascribed to it in article 8 above.

"Drag Along Notice" has the meaning ascribed to it in article 10 above.

"Drag Along Sale" has the meaning ascribed to it in article 10 above.

"Drag Along Seller" has the meaning ascribed to it in article 10 above.

"Drag Along Shares" has the meaning ascribed to it in article 10 above.

"Drag Along Transferee" has the meaning ascribed to it in article 10 above.

"Election Notice" has the meaning ascribed to it in article 10 above.

"Emergency Equity Offering" has the meaning ascribed to it in article 10 above.

"Exercise Period" has the meaning ascribed to it in article 10 above.

"Group" means all Group Undertakings.

"Group Undertaking" in relation to an entity means any entity:

(a) directly or indirectly Controlling;

(b) directly or indirectly Controlled by; or

(c) under direct or indirect common Control with, that entity.

and "member of the Group" or "Group Company" shall be construed accordingly.

"Instrument Holders" has the meaning ascribed to it in article 8 above.

"Liabilities" has the meaning ascribed to it in article 8 above.

"Law" means the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée".

"New Money Funding" has the meaning ascribed to it in article 8 above.

"Ordinary Shares" means the ordinary shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each as issued by the Company from time to time.

"Ordinary Share's Entitlement" has the meaning ascribed to it in article 8 above.

"PECs" has the meaning ascribed to it in article 8 above.

"PEC's Entitlement" has the meaning ascribed to it in article 8 above.

"Pre-emptive Notice" has the meaning ascribed to it in article 10 above.

"Pre-emptive Reply" has the meaning ascribed to it in article 10 above.

"Pre-emptive Right" has the meaning ascribed to it in article 10 above.

"Pro Rata Percentage" means, with respect to any shareholder, a percentage equal to (i) a fraction, (x) the numerator of which shall equal the number of shares held by such shareholder as of such date of determination, and (y) the denominator of which shall equal the aggregate number of shares issued and outstanding as of such date of determination, multiplied by (ii) 100.

"Return of Capital" means any dividend distribution (whether in cash or in kind, whether of profits or reserves and in a liquidation scenario) or any reimbursement by the Company to its Instrument Holders (whether by share capital reduction, share premium reimbursement or share redemption, or PEC distribution, redemption, payment or repayment). However by exception to the foregoing sentence and, for the purpose of article 21 only, the term "Return of Capital" shall be limited to any dividend distribution.

"Sale of the Business" means a transfer of shares involving a Change of Control of the Company or a transfer of all or substantially all of the assets of the Company or any Group Undertaking.

"shares" means the shares (parts sociales) of any kind issued by the Company from time to time, regardless of their class.

"shareholders" means the holders of shares.

"Tag Along Notice" has the meaning ascribed to it in article 10 above.

"Tag Along Sale" has the meaning ascribed to it in article 10 above.

"Tag Along Shares" has the meaning ascribed to it in article 10 above.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

- the Sole Shareholder, here represented as mentioned above, subscribes to 11,775 (eleven thousand seven hundred seventy-five) Ordinary Shares and to 725 (seven hundred twenty-five) Deferred Shares. The shares having been fully paid up in kind, as described hereafter.

Description of the contribution in kind

The contribution made by the Sole Shareholder against the issuance of shares in the Company is composed of 500 (five hundred) shares held by the Sole Shareholder in OCM Luxembourg Panrico Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S. Luxembourg) under number B 177.763.

Evaluation

The total net value of this contribution in kind is valued at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro).

Such contribution has been valued by the founders of the Company pursuant to a statement of value, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contributions' existence has been given to the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about 1,500.- euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the share capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers:

- Mr. Jabir Chakib, born on November 5, 1967 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr. Hugo Neuman, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing professionally at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg; and

- Mr. Justin Bickle, born on January 11, 1971 in Plymouth, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom.

The managers shall serve for an undetermined duration.

2) According to article 12 of the articles of association, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers.

3) The Company shall have its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le douzième jour du mois de juin.

Par devant nous, Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

- OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 133.551 («Associé Unique»), ici représentée par Sofia Afonso-Da Chao Cond, ayant son adresse professionnelle sis 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange, en vertu de la procuration sous seing privé; et

La dite procuration, paraphée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante agissant en cette qualité, a requis du notaire de dresser les statuts suivants (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer.

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les lois luxembourgeoises en vigueur, en particulier par la Loi, et les présents Statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est «OCM Luxembourg Breadco Holdings S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à ses Affiliés tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliés);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;

(7) De manière générale, de faire toute chose que la Société juge circonstanciel ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg-Ville par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - parts sociales

Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) et représenté par:

- 725 (sept cent vingt-cinq) Parts Sociales Différées; et

- 11.775 (onze mille cent soixante-quinze) Parts Sociales Ordinaires.

Pour chaque Rendement sur le Capital, le capital, les fonds, les instruments, droits, rétributions ou autres actifs distribuables ou payable aux Détenteurs d'Instruments dans le cadre de ce Rendement sur le Capital après remboursement des Dettes certaines et exigibles de la Société (le «Montant Disponible») seront distribués en application du système en cascade suivant:

(1) Sous réserve de la Clause de Paiement Différé, chaque Part Sociale Différée donne droit à son détenteur au montant («Droits Attachés à une Part Sociale Différée») obtenu en application de la formule suivante:

- (i) le Montant Disponible;
- (ii) moins les Nouveaux Financements Cumulés;
- (iii) et ce résultat étant divisé par le nombre total de Parts Sociales Différées et Parts Sociales Ordinaires émises.

Où:

«Nouveaux Financements Cumulés» signifie le montant des Nouveaux Financements, (i) augmenté d'une PIK réputée de 12% courant sur le solde de ceux-ci à partir du 1^{er} janvier 2014 et capitalisée trimestriellement, et (ii) réduit du montant de toute distribution faite au fur et à mesure aux détenteurs de PECs et de Parts Sociales Ordinaires, après à la date d'adoption des présents Statuts (étant entendu que si ce calcul produit un chiffre négatif, le solde des Nouveaux Financements Cumulés sera nul);

«Détenteurs d'Instrument» signifie tout détenteur de Parts Sociales Ordinaires, Parts Sociales Différées, ou PECs émis par la Société;

«Dettes» signifie tous les montants dus, dettes exigibles et autres passifs de la Société dus à toute personne, à l'exception de tout montant dû en vertu des PECs;

«Nouveaux Financements» signifie tous les montants de financement accordés directement ou indirectement par OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l. ou ses Affiliés ou Sociétés Du Groupe le ou après le 1^{er} octobre 2013;

«PEC» signifie tout certificat de parts sociales privilégiées («preferred equity certificate») émis par la Société;

(2) Chaque PEC donne droit aux montants tels que spécifiés dans les conditions d'émission des PECs («Droits Attachés à un PEC»).

(3) Chaque Part Sociale Ordinaire confère à son détenteur le droit à des droits financiers (i) dans le surplus de tout Montant Disponible restant après règlement des Dettes certaines et exigibles de la Société, les Droits Attachés à une Part Sociale Différée et les Droits attachés à un PEC, (ii) divisé par le nombre total de Parts Sociales Ordinaires émises («Droit attachés à une Part Sociale Ordinaire»).

Les Parts Sociales Différées ne recevront au cours des 12 (douze) premiers mois après leur émission aucun Rendement sur le Capital. Dans le cas d'un Rendement sur le Capital aux Parts Sociales Ordinaires et d'un rendement payé aux PECs au cours des 12 (douze) premiers mois, alors un montant en numéraire équivalant aux Droits Attachés à une Part Sociale Différée sera retenu par la Société et sera versé aux détenteurs des Parts Sociales Différées, à partir du 12^{ème} (douzième) mois après leur émission. Suivant le 12^{ème} (douzième) mois après la date d'émission, les détenteurs des Parts Sociales Différées recevront les Droits Attachés à une Part Sociale Différée dans le cadre de tout Rendement sur le Capital ayant lieu depuis l'émission desdites Parts Sociales Différées (la "Clause de Paiement Différée").

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10.

(1) Transfert de parts sociales

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

(2) Droit de Sortie conjointe

Si le détenteur de Parts Sociales Ordinaires souhaite transférer une partie ou la totalité de ses parts sociales («Parts Sociales avec Droit de Sortie») à un tiers, qui entraînerait un Changement de Contrôle («Cession avec Droit de Sortie»), le détenteur de Parts Sociales Ordinaires devra au moins 10 (dix) Jours Ouvrables mais pas plus de 30 (trente) Jours Ouvrables avant cette Cession avec Droit de Sortie, notifier écrit («Notification de Droit de Sortie») aux détenteurs des Parts Sociales Différées, en spécifiant d'une manière raisonnablement détaillée l'identité du cessionnaire potentiel, le nombre des Parts Sociales avec Droit de Sortie devant être cédées, le prix de cession et toutes autres conditions applicables à la Cession avec Droit de Sortie, y compris de copies de tout accord définitif dès que disponible.

Le détenteur de Parts Sociales Différées peut décider de participer à la Cession avec Droit de Sortie envisagée en notifiant sa décision par écrit («Notification de Décision») au détenteur de Parts Sociales Ordinaires, et ce dans les 10 (dix) Jours Ouvrables suivant la réception de la Notification de Droit de Sortie. Si le détenteur de Parts Sociales Différées décide de participer à la Cession avec Droit de Sortie envisagée, le détenteur de Parts Sociales Différées est en droit de vendre, dans le cadre d'une telle Cession avec Droit de Sortie, une partie de ses parts sociales de chaque classe selon les mêmes conditions et moyennant la même contrepartie que celles obtenues par le détenteur de Parts Sociales Ordinaires.

Lorsque le détenteur de Parts Sociales Différées décide de participer conformément au présent article 10, à une telle Cession avec Droit de Sortie, le détenteur de Parts Sociales Ordinaires déploiera ses efforts raisonnables afin d'obtenir l'accord de tout cessionnaire potentiel quant à la participation du détenteur de Parts Sociales Différées dans toute Cession avec Droit de Sortie envisagée. Dans tous les cas, le détenteur de Parts Sociales Ordinaires ne peut transférer ses Parts Sociales avec le Droit de Sortie à un cessionnaire potentiel dans le cadre d'une Cession avec Droit de Sortie à moins (i) qu'au moment d'un tel transfert, le cessionnaire potentiel acquiert auprès du détenteur de Parts Sociales Différées le total des parts sociales que ce dernier peut transférer en vertu du présent article 10 et selon les modalités énoncées dans ce même article, ou (ii) si le cessionnaire potentiel refuse d'autoriser la participation du détenteur des Parts Sociales Différées, lors de cette Cession avec Droit de Sortie le détenteur de Parts Sociales Ordinaires acquiert les parts sociales (le cas échéant) du détenteur de Parts Sociales Différées aux mêmes conditions et moyennant la même contrepartie que celles obtenues par le détenteur de Parts Sociales Ordinaires. Si le potentiel cessionnaire ne parvient pas à acquérir ces parts sociales (le cas échéant) auprès du détenteur de Parts Sociales Différées qui a exercé ses droits en application du présent article 10 et que le détenteur de Parts Sociales Ordinaires ne parvient pas à acquérir ces parts sociales (s le cas échéant) du détenteur de Parts Sociales Différées, alors le détenteur de Parts Sociales Ordinaires ne sera autorisé à réaliser valablement le transfert de ses Parts Sociales avec le Droit de Sortie.

Nonobstant ce qui précède, le détenteur de Parts Sociales Ordinaires peut décider d'abord de réaliser la vente de ses parts sociales et de se soumettre à la procédure de droit de sortie après la cession, en vue d'accélérer toute vente de Parts Sociales Ordinaires proposée.

(3) Obligation de Sortie conjointe

Lorsqu'un détenteur de Parts Sociales Ordinaires souhaite transférer 50% (cinquante pourcent) ou plus de ses parts sociales («Parts Sociales avec Obligation de Sortie») à un tiers («Cessionnaire de l'Obligation de Sortie»), le détenteur de Parts Sociales Ordinaires peut décider, avant mais en prévision d'un tel transfert, de qualifier cette cession de «Cession avec Obligation de Sortie» conformément aux dispositions du présent article 10, dans quel cas le détenteur de Parts Sociales Différées est considéré pour les besoins des présentes dispositions comme «Cédant de l'Obligation de Sortie». Le détenteur de Parts Sociales Différées doit prendre toute mesure raisonnablement requise par le détenteur de Parts Sociales Ordinaires dans le cadre d'une Cession avec Obligation de Sortie telle qu'énoncée dans le présent article 10. Le détenteur de Parts Sociales Ordinaires peut obliger le détenteur de Parts Sociales Différées de participer à une telle Cession avec Obligation de Sortie en transférant, à la seule discrétion du détenteur de Parts Sociales Ordinaires, la totalité ou une partie de ses parts sociales, de quelque classe qu'elles soient et aux mêmes conditions et moyennant la même contrepartie que celles obtenues par le détenteur de Parts Sociales Ordinaires. Ce dernier devra notifier la Cession avec Obligation de Sortie au détenteur de Parts Sociales Différées au moins 15 (quinze) Jours Ouvrables avant la réalisation de la Cession avec Obligation de Sortie («Notification de l'Obligation de Sortie»). Une telle Notification de l'Obligation de Sortie devra spécifier en des termes raisonnablement détaillés, l'identité du potentiel cessionnaire, le nombre des Parts Sociales avec Obligation de Sortie devant être cédées, le prix de cession (y compris les détails sur toutes contreparties en nature) et toutes autres conditions applicables à la Cession avec Obligation de Sortie, y compris des copies de tout accord définitif disponibles à ce moment.

(4) Droit de préemption

La décision de proposer aux associés une nouvelle émission de parts sociales demeure à la seule discrétion du conseil de gérance et est soumise au consentement écrit des détenteurs de Parts Sociales Ordinaires. Sauf disposition contraire prévue dans les présents Statuts, chaque émission de nouvelles parts sociales par la Société, que ce soit en numéraire ou moyennant une contrepartie en nature, est soumise à un droit de préemption de chaque associé, pour souscrire un nombre de nouvelles parts sociales égal au égal à son Pourcentage de Pro Rata dans toute classe et type de nouvelles parts sociales («Droit de Préemption»). Le Droit de Préemption s'exerce au même prix pour tout Associé, tel que déterminé au présent article 10 et dans les mêmes conditions d'émission de ces parts sociales.

La Société devra notifier par écrit aux associés le nombre de nouvelles parts sociales pour chaque classe ou type proposé qui seront émises, la contrepartie que la Société émettrice prévoit de recevoir, et toutes autres conditions applicables à cette émission et ce au moins 10 (dix) Jours Ouvrables avant toute émission de nouvelles parts sociales («Notification de Droit de Préemption»).

Lorsqu'un associé souhaite exercer son Droit de Préemption, il devra notifier une telle décision par écrit («Réponse de Droit de Préemption») au conseil de gérance dans les 10 (dix) Jours Ouvrables suivant la réception de la Notification de Droit de Préemption («Période d'Exercice»), en indiquant le nombre de parts sociales de chaque classe et type (le nombre de parts sociales ne saurait être supérieur à la totalité des nouvelles parts sociales d'une certaine classe ou un certain type proposé, multiplié par le Pourcentage de Pro Rata de chaque Associé) auxquelles l'Associé souhaite souscrire. Si un associé ne notifie pas de Réponse de Droit de Préemption, tel que prévu au présent article 10, les nouvelles parts sociales pourront

être émises à des conditions non-moins favorables et à un prix qui ne peut être inférieur au prix prévu dans la Notification de Droit de Prémption.

Toute émission de parts sociales se fera à sa juste valeur de marché, sera évaluée sur base d'un accord entre les associés, et en cas d'absence d'un tel accord, par un expert indépendant, nommé par la Société.

Le Droit de Prémption peut être exercé après une émission de parts sociales, dans le cas où le conseil de gérance détermine de bonne foi, qu'en raison de considérations commerciales et/ ou en raison d'exigences de liquidité de la Société ou de ses filiales, il serait dans le meilleur intérêt de la Société, que l'émission s'effectue sur base d'une procédure accélérée («Offre en Souscription d'Urgence»).

Toute Offre en Souscription d'Urgence demeure soumise au consentement écrit des détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

Le Droit de Prémption ne saurait s'appliquer en cas d'émission de nouvelles parts sociales (i) dans le cadre d'une Cession avec Obligation de Sortie (ii) en lien avec la conversion ou l'échange de parts sociales conformément à leurs modalités et conditions (iii) en lien avec la distribution (y compris en nature), division de parts sociales ou d'autres titres de participation ou en cas de Vente d'Activité, ou (iv) dans le cas où les associés, autres que ceux au profit desquels les parts sociales doivent être émises, renoncent à l'exercice de leur Droit de Prémption moyennant un écrit.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) par décision adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de même catégorie en proportion de sa participation dans le capital social ou de la catégorie de parts sociales concernée, représentée par ses parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Aussi longtemps que le Pourcentage de détenteurs de Parts Sociales Différées dans le capital social de la Société ne tombent pas en dessous de 5% (cinq pourcent), le détenteur de Parts Sociales Différées a le droit de proposer la désignation d'un gérant, qui sera nommé par l'assemblée générale des associés sur la base d'une liste de candidature proposée par les détenteurs de Parts Sociales Différées.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, «ad nutum» et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, au fur et à mesure, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé à cette fonction. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 7 (sept) Jours Ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance, auquel cas la signification d'une notification écrite est requis au moins 24 (vingt-quatre) heures avant un tel conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans d'une précédente résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer simultanément, à condition que la majorité des gérants ne peuvent assister à une réunion au cas où ils se trouvent dans le même pays étranger.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer si la majorité des gérants y est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés,

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux gérants conjointement. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants conjointement.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Aucun gérant ne contracte en raison de ses fonctions d'obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'une assemblée générale n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas 1 (une) assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) Jours Ouvrables avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) Jours Ouvrables avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Par ailleurs, les décisions suivantes réservées à l'assemblée générale des associés nécessitent un accord préalable des détenteurs de Parts Sociales Différées:

- (1) La révocation des commissaires aux comptes du Groupe;
- (2) Le versement par toutes Sociétés du Groupe d'un dividende (intérimaire), Rendement sur le Capital ou versement de toute autre instrument financier autrement que celui prévu dans le système en cascade décrit à l'article 8 ci-dessus;
- (3) L'approbation de toute nouvelle transaction entre des Sociétés du Groupe et un Affilié des détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en dehors du cours ordinaire des affaires et autrement que celles convenues entre deux sociétés indépendantes (tout en convenant que les Affiliés des détenteurs de Parts Sociales Ordinaires continueront à être remboursés des frais avancés); et
- (4) La renonciation au droit de préemption en lien avec l'émission de parts Sociales de toute Société du Groupe. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.
- (5) Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Dès le 31 décembre de chaque année, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) Jours Ouvrables précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

Après allocation des profits au compte de réserve légale, et sous réserve des dispositions obligatoires de la Loi, l'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que l'excédent sera distribué aux associés conformément au système en cascade défini à l'article 8 ci-dessus.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts. Chaque distribution d'acompte sur dividendes devra s'effectuer conformément au système en cascade défini à l'article 8 ci-dessus.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés de la même manière que celle décrite dans le système en cascade défini à l'article 8 ci-dessus.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Définitions

Art. 26. Aux fins de ces Statuts, sauf indications contraires, les définitions suivantes sont applicables:

«Affilié» signifie à l'égard de toute personne, une Société du Groupe de cette personne.

«associés» signifie les détenteurs de parts sociales.

«Cédant de l'Obligation de Sortie» a la signification qui lui est attribuée à l'article 10 ci-dessus.

«Cession avec Obligation de Sortie» a la signification qui lui est attribuée à l'article 10 ci-dessus.

«Cessionnaire de l'Obligation de Sortie» a la signification qui lui est attribuée à l'article 10 ci-dessus.

«Cession avec Droit de Sortie» a la signification qui lui est attribuée à l'article 10 ci-dessus.

«Clause de Paiement Différé» a la signification qui lui est attribuée à l'article 8 ci-dessus.

«Contrôle» signifie:

(a) dans le cas d'une personne morale, la possession de ou la capacité à diriger:

i. la majorité des parts sociales émises conférant le droit de vote pour la nomination des gérants (ou des personnes analogues);

ii. la nomination ou révocation des gérants ayant la majorité des droits de vote pouvant être exercés lors des réunions des gérants pour toutes ou presque toutes les décisions;

iii. la majorité des droits de vote pouvant être exercés lors de l'assemblée générale des associés sur toutes ou une presque toutes les décisions; or

(b) dans le cas de toute autre personne, la possession de ou la capacité à diriger une majorité des droits de vote dans cette personne; ou

(c) dans le cas d'une personne morale ou toute autre personne, la possession directe ou indirecte de ou la capacité à diriger directement ou indirectement l'administration financière et opérationnelle et les politiques (que ce soit au moyen de la détention des parts sociales votantes, d'une convention de gestion ou de conseil, d'un contrat, d'un agent ou de toute autre manière),

et «Contrôlé(e)» et «Contrôlant» doivent être compris en ce même sens et "Changement de Contrôle" par rapport à cette personne morale se produit lorsqu'une personne qui la Contrôle cesse de le faire ou si une autre personne acquiert son Contrôle.

«Détenteur d'Instrument» a la signification qui lui est attribuée à l'article 8 ci-dessus.

«Dettes» a la signification qui lui est attribuée à l'article 8 ci-dessus.

«Droits Attachés à un PEC» a la signification qui lui est attribuée à l'article 8 ci-dessus.

«Droits Attachés à une Part Sociale Différée» a la signification qui lui est attribuée à l'article 8 ci-dessus.

«Droits Attachés à une Part Sociale Ordinaire» a la signification qui lui est attribuée à l'article 8 ci-dessus.

«Droit de Prémption» a la signification qui lui est attribuée à l'article 10 ci-dessus.

«Droit de Sortie Conjointe» a la signification qui lui est attribuée à l'article 10 ci-dessus.

«Jour Ouvrable» signifie un jour, à l'exception du Samedi, Dimanche ou des jours fériés, durant lequel les banques sont généralement ouvertes au Grand Duché de Luxembourg. Si un délai de notification donné ou un délai d'action devrait expirer un jour qui n'est pas un jour ouvrable, alors le délai est automatiquement étendu au premier jour ouvrable qui suit.

«Obligation de Sortie Conjointe» a la signification qui lui est attribuée à l'article 10 ci-dessus.

«Notification de Décision» a la signification qui lui est attribuée à l'article 10 ci-dessus.

«Notification de Droit de Prémption» a la signification qui lui est attribuée à l'article 10 ci-dessus.

«Notification de l'Obligation de Sortie» a la signification qui lui est attribuée à l'article 10 ci-dessus.

«Notification de Droit de Sortie» a la signification qui lui est attribuée à l'article 10 ci-dessus.

«Nouveaux Financements Cumulés» a la signification qui lui est attribuée à l'article 8 ci-dessus.

«Groupe» signifie l'ensemble des Sociétés du Groupe.

«Loi» signifie la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la Loi du 18 Septembre 1933 et du 28 décembre 1992 concernant les sociétés à responsabilité limitée.

«Montant Disponible» a la signification qui lui est attribuée à l'article 8 ci-dessus.

«Nouveaux Financements» a la signification qui lui est attribuée à l'article 8 ci-dessus.

«Offre en Souscription d'Urgence» a la signification qui lui est attribuée à l'article 10 ci-dessus.

«Réponse de Droit de Prémption» a la signification qui lui est attribuée à l'article 10 ci-dessus.

«parts sociales» signifie les parts sociales de toute catégorie émises au fur et à mesure par la Société, indépendamment de leur classe.

«Parts Sociales Différées» signifie les parts sociales différées ayant chacune une valeur nominale d'EUR 1 (un Euro) telles qu'é émises par la Société au fur et à mesure.

«Parts Sociales avec Droit de Sortie» a la signification qui lui est attribuée à l'article 10 ci-dessus.

«Parts Sociales avec Obligation de Sortie» a la signification qui lui est attribuée à l'article 10 ci-dessus.

«Parts Sociales Ordinaires» signifie les parts sociales ordinaires ayant chacune une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) telles qu'é émises par la Société au fur et à mesure.

«PEC» a la signification qui lui est attribuée à l'article 8 ci-dessus.

«Période d'Exercice» a la signification qui lui est attribuée à l'article 10 ci-dessus.

«Pourcentage de Pro Rata» signifie, à l'égard de tout associé, un pourcentage égal à (i) une fraction, (x) le numérateur devant être égal au nombre de parts sociales détenues par les associés à une date déterminée, et (y) le dénominateur qui doit être égal à la totalité des parts sociales émises à une date déterminée, multipliée par (ii) 100.

«Rendement sur le Capital» signifie toute distribution de dividendes (soit en numéraire soit en nature, soit en bénéfices ou en réserves et dans le cadre d'un scénario de liquidation) ou tout remboursement par la Société aux Détenteurs d'Instruments (soit par réduction du capital, soit par remboursement des primes d'émission, ou rachat de parts sociales propres, ou distribution, rachat, paiement ou remboursement des PECs). Toutefois, par exception à la phrase précédente, et aux fins de l'article 21 seulement, le terme de «Rendement sur le Capital» est limité à toutes distribution de dividendes.

«Société» signifie OCM Luxembourg Breadco Holding S.à r.l, une société privée à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois.

«Statuts» signifie les présents Statuts de la Société, modifiés au fur et à mesure.

«Vente d'Activité» signifie le transfert de parts sociales impliquant un Changement de Contrôle de la Société ou un transfert de tous ou presque tous les actifs de la Société ou de toute Société du Groupe.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, ici représenté comme mentionné ci-dessus, souscrit aux 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales ordinaires et différées. Les parts sociales ont été entièrement payées par apport en nature, tel que décrit ci-après; et

Description de l'apport

L'apport fait par l'Associé Unique en échange de l'émission des parts sociales de la Société consiste en 500 (cinq-cents) parts sociales, détenues par l'Associé Unique dans le capital social de OCM Luxembourg Panrico Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro B 177.763.

Évaluation

La valeur nette totale de cet apport en nature est évaluée à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros).

Cet apport a été évalué par les fondateurs de la Société conformément à la déclaration de valeur de l'apport qui demeure annexé au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée à la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.500,- euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérant de la Société:

- Mr. Jabir Chakib, né le 5 novembre 1967, à Casablanca, Maroc, avec adresse professionnelle sis 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr. Hugo Neuman, né le 21 octobre 1960, à Amsterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle sis 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg; et

- Mr. Justin Bickle, né le 11 janvier 1971, à Plymouth, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle sis 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, Royaume-Uni.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

2) Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

3) Le siège social de la Société est établi au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande de la personne comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte fait et passé à Pétange, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 juin 2015. Relation: EAC/2015/14045. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015106904/947.

(150117563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

LSF 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 198.170.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of June,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91796,

hereby represented by Mr. Liridon ELSHANI, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, on 25 June 2015.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to draw up as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Form. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereafter the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity (the Laws), and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (the Articles of Association).

Art. 2. Object. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realize them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favor of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favor the development of, its corporate purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "LSF 10 S.à r.l."

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder, or in case of plurality, of an extraordinary general meeting of its shareholders.

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Bertrange by a resolution of the sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers of the Company.

The Company may establish other offices and/or branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers.

Art. 6. Subscribed capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in any form whatsoever including but not limited to dividend payments or reimbursement or to allocate funds to the legal reserve.

Any contribution in cash or in kind made as capital contributions without the issuance of new shares will be booked in a "capital surplus" account (the Capital Surplus) pursuant to a resolution of the general meeting of shareholder(s). The Capital Surplus will only be available (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption, reimbursement or otherwise, to the holder(s) of the shares which ha(s)/ve paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (ii) to be incorporated in the share capital to issue shares to the holder(s) of shares which ha(s)/ve paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (iii) to offset any net realised losses or (iv) to be allocated to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased or reduced at any time by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Companies Act for any amendment of these Articles of Association.

Art. 8. Shares. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence and entitles to one vote at the general meetings of shareholders, as the case may be.

As far as the Company is concerned, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorised in accordance with Article 189 of the Companies Act. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders of the Company.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or, as the case may be, of one of the shareholders, does not put the Company into liquidation.

Art. 10. Board of Managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the single shareholder, or as the case may be, of the general meeting of the shareholders owning more than half of the share capital, which will determine their number and the period of their mandate.

The single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the sole manager or, in case of plurality, any member of the Board of Managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Association to the single shareholder, or, as the case may be, the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 11. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

Art. 12. Delegation of Powers. The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place in Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

Written notices of any meeting of the Board of Managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting beforehand. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board of Managers may also be passed in writing which resolutions will be proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager, with a majority signed in Luxembourg. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 14. Responsibilities. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 15. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter assumes all powers conferred by Laws to the general meeting of shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

Resolutions whose purpose is to amend the Articles of Association of the Company may only be adopted by a majority of shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the general meeting of shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers or, as the case may be, the sole manager to the shareholders.

Art. 16. Financial Year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Adoption of annual accounts. At the end of each financial year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are closed and are drawn up by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers, in accordance with the Laws, who prepares, among others, an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 18. Appropriation of Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the annual net profits of the Company is allocated to a statutory reserve required by law. Such allocation will cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's subscribed share capital.

Subject to the following, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholder(s). The sole manager or, as the case may be, the Board of Managers determines the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in these Articles of Association, unless otherwise provided by Laws.

At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Laws, and in particular the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Subscription and Payment

All the 100 (one hundred) shares have been subscribed and fully paid-up via contribution in cash by Lone Star Capital Investments S.à r.l., prequalified, so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2015.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,400.- (one thousand four hundred euro).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at three (3).

2. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Patrick Steinhauser, legal counsel, born on 21 April 1975 in Baden-Baden, Germany, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Philippe Detournay, company director, born on 9 April 1966 in Hal, Belgium, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Philippe Jusseau, accountant, born on 16 September 1979 in Strasbourg, France, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office is established at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 91796,

ici représentée par M. Liridon ELSHANI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 25 juin 2015.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après, la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives (les Lois), et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Objet. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise et étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, pour acquérir, investir dans et/ou vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et/ou le contrôle de toute forme de sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et/ou vendre tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, et pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties et/ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et/ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société, nantir, céder, grever de charges ou créer des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs et accorder des prêts, avances et/ou assistance, sous n'importe quelle forme, à ses filiales, sociétés affiliées et tierces parties.

La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant mais n'étant pas limité à des opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La société est dénommée «LSF 10 S.à r.l.»

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité, de l'assemblée générale des associés de la Société.

Il peut être transféré dans la commune de Bertrange par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance de la Société.

La Société peut établir d'autres bureaux et/ou succursales à la fois dans le Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 6. Capital Social Souscrit. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel sera transféré toute prime d'émission payée sur toute part sociale en plus de sa valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société peut racheter à son/ses associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à/aux (l') associé(s), de quelque manière que ce soit, incluant mais n'étant pas limité à des paiements de dividendes ou remboursement ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Tout apport en numéraire ou en nature opéré en tant qu'apport en capital sans émission de nouvelles parts sociales sera inscrit à un compte de contribution au capital non rémunéré par des titres («Contribution au Capital») suivant une résolution de l'assemblée générale de(s) (l') associé(s). La Contribution au Capital sera uniquement disponible (i) pour des distributions, soit sous forme de dividendes, soit sous forme de rachat de parts sociales, remboursement ou autrement, au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution / leurs contributions respectives, (ii) pour être incorporé au capital social afin d'émettre des parts sociales au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution / leurs contributions respectives, (iii) pour compenser toutes pertes nettes réalisées ou (iv) pour être alloué à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Réduction de Capital. Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit suivant une décision de l'associé unique ou le cas échéant par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par ces Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société et donne droit à une voix dans les assemblées générales d'associés, le cas échéant.

A l'égard de la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé conformément à l'article 189 de la Loi de 1915. Cette autorisation n'est pas requise en cas de transfert de parts sociales à des associés de la Société.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, ou le cas échéant d'un des associés, n'entraînent pas la mise en liquidation de la Société.

Art. 10. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé(s). Le ou les gérant(s) sont nommés, révoqués et remplacés par une décision de l'associé unique, ou le cas échéant de l'assemblée générale des associés, adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant unique, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des membres du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'associé unique, ou le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 11. Représentation de la Société. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant quelconque.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit à Luxembourg que le Conseil de Gérance peut de temps à autres déterminer.

Des notifications écrites de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de Gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour auparavant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, des décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises par écrit, lesquelles décisions seront régulières et valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions résulteront d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception, avec une majorité signée à Luxembourg. La date de telles résolutions circulaires sera la date de la dernière signature.

Art. 14. Responsabilités. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un associé peut agir à toute assemblée des associés en nommant par écrit, par fax ou par e-mail en qualité de mandataire une autre personne qui n'a pas besoin d'être associé.

Les résolutions dont l'objet est de modifier les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel est envoyé par le Conseil de Gérance ou, le cas échéant, le gérant unique aux associés. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte des résolutions proposées.

Art. 16. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et dressés, suivant le cas, par le gérant unique ou le Conseil de Gérance, conformément aux Lois, qui, entre autres, dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Affectation des Bénéfices. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net annuel, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sous conditions de ce qui suit, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut/Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividende à l'associé/aux associés.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut/peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes à ou aux associé(s). Le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance déterminera/ont le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues par les Statuts, sauf dispositions contraires des Lois.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui fixera/ont ses/leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions des Lois et en particulier la Loi de 1915.»

Souscription et libération

L'ensemble des 100 (cent) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par apport en numéraire par Lone Star Capital Investments S.à r.l., précitée, de sorte que la somme d'EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.400,- (mille quatre cents euros).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois (3).

2. Sont nommés membres du conseil de gérance, pour une durée indéterminée:

- M. Patrick Steinhauser, juriste, né à Baden-Baden, Allemagne, le 21 avril 1975 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Philippe Detournay, directeur de société, né à Hal, Belgique, le 9 avril 1966 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Philippe Jusseau, comptable, né à Strasbourg, France, le 16 septembre 1979 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes, en foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 1^{er} juillet 2015. 2LAC/2015/14632. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Référence de publication: 2015108053/379.

(150119043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Perseus Immobilien Gesellschaft 5, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 132.802.

Auszug aus dem Beschluss der Hauptversammlung vom 2. Juli 2015

Geschäftsführer

Die Hauptversammlung nahm den Rücktritt von allen Kategorie A Geschäftsführern mit sofortiger Wirkung an:

- Herr Daniel AEGERTER

- Herr Simon KÖNIG, und

- Herr Martin RECHSTEINER,

Die Hauptversammlung ernannte zum Kategorie A Geschäftsführer mit sofortiger Wirkung auf unbestimmte Zeit:

- Herr Daniel MALKIN, geboren in Tel Aviv (Israel) am 29. Februar 1976 beruflich wohnhaft in 24, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, und

- Frau Simone RUNGE-BRANDNER, geboren in Friedberg/Hessen (Deutschland) am 9. Januar 1976 beruflich wohnhaft in 24, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Référence de publication: 2015106963/19.

(150117386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

RCAF VI Mallard Finance Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 276.140,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 192.736.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales daté du 20 mai 2015 qu'un associé de la Société, à savoir REF IV Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B147145, a transféré l'entière des parts sociales qu'il détenait dans la Société à RCAF VI CIV XXX MALLARD, LLC ayant son siège social auprès de The Corporation Trust Company, Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, United States of America.

Suite à ce transfert, les 276,140 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

RCAF VI Mallard, LLC détient un total de 103,248 parts sociales de la Société qui sont réparties comme suit:

10,325 parts sociales ordinaires
10,325 parts sociales de classe A
10,325 parts sociales de classe B
10,324 parts sociales de classe C
10,324 parts sociales de classe D
10,325 parts sociales de classe E
10,325 parts sociales de classe F
10,325 parts sociales de classe G
10,325 parts sociales de classe H
10,325 parts sociales de classe I

RCAF VI-A Mallard, LLC détient un total de 34,822 parts sociales de la Société qui sont réparties comme suit:

3,482 parts sociales ordinaires
3,482 parts sociales de classe A
3,482 parts sociales de classe B
3,483 parts sociales de classe C
3,483 parts sociales de classe D
3,482 parts sociales de classe E
3,482 parts sociales de classe F
3,482 parts sociales de classe G
3,482 parts sociales de classe H
3,482 parts sociales de classe I

RCAF VI CIV XXX MALLARD, LLC détient un total de 138,070 parts sociales de la Société qui sont réparties comme suit:

13,807 parts sociales ordinaires
13,807 parts sociales de classe A
13,807 parts sociales de classe B
13,807 parts sociales de classe C
13,807 parts sociales de classe D
13,807 parts sociales de classe E
13,807 parts sociales de classe F
13,807 parts sociales de classe G
13,807 parts sociales de classe H
13,807 parts sociales de classe I

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RCAF VI Mallard Finance Limited

Référence de publication: 2015108218/51.

(150117865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.